

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX 30 OCTOBRE 2025

Procès-verbal

Présidence :	Gilles Barras
Conseil général :	43 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusés :	Yasmine Macheret, Catherine Ducrest, Christèle Dietrich, Sébastien Bossy, Stiobban Godel, Frédéric Castella et Ernest Schönenweid
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 13 octobre 2025 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 42 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 22, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26-27 mai 2025
2. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 2.1 *Numérisation des archives de la police des constructions*
 - 2.2 *Farvagny-le-Grand – aménagement d'un WC public sur la place du village dans le secteur Pra-Bastian*
 - 2.3 *Estavayer-le-Gibloux – déplacement d'une conduite d'eau potable et d'une chambre pour un réducteur de pression dans le secteur Route du Bugnon*
 - 2.4 *Gibloux – achat d'un véhicule pour le transport de personne type pick-up*
 - 2.5 *Gibloux – assainissement de parchets communaux et alpages*
3. Octroi d'une délégation de compétence pour l'achat de l'immeuble Route de Grenilles 24 à Farvagny-le-Grand, (art. 473 RF Gibloux, secteur Farvagny)

4. Suppression de la mesure 3 et adaptation de la mesure 5 de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
5. Réponse du Conseil communal à la proposition du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
5.1 *Proposition no 2025-02 « Développement extranet au service des commissions »*
6. Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la Commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux (2025-2027)
7. Informations et communications du Conseil communal
8. Informations et communications du Bureau
9. Divers

Le Conseil communal demande le retrait de l'ordre du jour le point 4 : *Suppression de la mesure 3 et adaptation de la mesure 5 de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables*

En effet, ce point nécessite quelques modifications et sera présenté lors d'une prochaine séance.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26-27 mai 2025

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 26-27 mai 2025.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 26-27 mai 2025 ?

Le procès-verbal de la séance du 26-27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

2.1 *Numérisation des archives de la police des constructions*

Présentation du dossier par José Nieva

Depuis le 1er juillet 2017, les demandes de permis de construire sont déposées via la plateforme numérique FRIAC ainsi qu'au format papier. Avant cette date, toutes les demandes étaient exclusivement déposées en version papier.

Le Conseil communal souhaite numériser l'ensemble des demandes de permis de construire déposées avant le 1er juillet 2017.

L'offre la plus avantageuse provient d'une entreprise fribourgeoise, qui a déjà réalisé ce type de travail pour d'autres communes du canton. Le montant de CHF 110'000.- est calculé sur la base de mètres linéaires. Cette numérisation facilitera le travail de l'administration et lors d'une demande de consultation d'un dossier par un citoyen, l'accès à l'information sera plus rapide et plus efficace.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kräyenbühl, président

« La démarche présentée par le Conseil communal vise à réduire la masse de papier et assurer une meilleure accessibilité aux documents. Le crédit d'ouvrage de CHF 110'000.- doit rétribuer l'entreprise spécialisée qui va procéder à la numérisation.

La Commission financière préavise positivement ce crédit d'ouvrage.»

Discussion :

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

L'intervention concerne l'ensemble des archives constituant le patrimoine historique des anciennes communes. Elle s'inscrit également dans une réflexion plus large sur la gestion et la préservation des archives communales, afin d'éviter la perte de documents importants.

Julien Gremaud

La réponse a déjà été en grande partie apportée par le vote de 2024, qui a attribué un crédit-cadre destiné aux outils de gestion et aux programmes informatiques.

Le Conseil communal prévoit de confier un mandat pour établir un état des lieux et définir un concept d'inventaire complet portant sur le tri, la conservation et le stockage des archives historiques.

Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il est demandé pour quelle raison les archives de la police des constructions sont extraites de l'ensemble des archives concernées par le concept en cours d'élaboration.

Des questions sont également soulevées quant au devenir des documents : une partie des archives sera-t-elle détruite après leur numérisation ?

Concernant la numérisation, est-il prévu de conserver les copies numériques à plusieurs emplacements distincts ? L'un des grands enjeux de ce projet est en effet d'assurer la pérennité des données dans le temps. Enfin, s'agissant des 76 mètres linéaires d'archives à numériser, il serait utile de savoir si ces documents sont régulièrement consultés ou si, au contraire, seule une faible partie d'entre eux fait l'objet de demandes récurrentes.

José Nieva

L'ensemble des documents numérisés sera conservé physiquement dans des cartons piquetés, garantissant leur bonne préservation dans le temps.

La police des constructions a l'obligation de conserver les demandes papier déposées. La numérisation ne réduira donc pas le volume des archives physiques, mais permettra un accès plus rapide et plus efficace aux dossiers.

Les fichiers numérisés seront stockés sur le serveur communal sécurisé, assurant ainsi la protection et la pérennité des données.

Léo Bulliard

Il est demandé de connaître le nombre de dossiers consultés annuellement.

José Nieva

Les archives concernées font régulièrement l'objet de consultations, mais aucun chiffre précis n'est actuellement disponible quant au nombre de demandes annuelles.

La numérisation offrira néanmoins un gain de temps considérable lors des recherches et consultations de documents.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour la numérisation des archives de la police des constructions ?

Le crédit d'engagement de CHF 110'000.- est accepté à l'unanimité

2.2 Farvagny-le-Grand – aménagement d'un WC public sur la place du village dans le secteur Pra-Bastian

Présentation du dossier par Roger Berset

Cette demande émane du Conseil général, il n'a pas d'autres commentaires à apporter.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Le crédit d'ouvrage de CHF 150'000.- complète, comme demandé par le Conseil général mais aussi la Commission senior l'aménagement de la place de Pra Bastian par l'installation d'un WC public.

La Commission financière préavise positivement ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Laure Manzini représentant le cercle de Le Glèbe

« Le groupe du Glèbe souhaite attirer l'attention du Conseil sur le coût du WC public prévu au centre de Farvagny.

Sans remettre en question la nécessité de proposer des infrastructures sanitaires accessibles à toutes et tous, nous estimons qu'il est légitime de demander des explications sur le montant engagé, qui semble assez élevé.

Nous souhaitons avoir quelques éclaircissements tout d'abord à propos de la procédure d'appel d'offres :

Plusieurs offres ont-elles été comparées ? Si oui, l'offre retenue est-elle parmi les plus avantageuses ?

Ensuite, des alternatives ont-elles été envisagées :

Des installations modulaires, j'entends une installation préfabriquée conçue pour fournir des installations sanitaires hygiéniques et accessibles dans les zones où la plomberie traditionnelle peut ne pas être disponible ou des toilettes semi-autonomes, j'entends un WC semi-autonome est un type de toilette publique conçu pour fonctionner avec un minimum d'intervention humaine, tout en n'étant pas entièrement automatisé ou encore des partenariats avec des établissements privés comme la Pinte, ou le centre commercial qui comprend la succursale Denner? »

Roger Berset

Le choix s'est effectué parmi une large gamme de propositions, en privilégiant un modèle de WC ayant déjà fait ses preuves dans des installations similaires situées dans des lieux publics.

Le coût d'un tel équipement varie entre CHF 10'000.- et CHF 150'000.-, selon la conception et les caractéristiques techniques retenues.

Le modèle sélectionné prévoit un aménagement intérieur en inox, afin de faciliter le nettoyage et de simplifier le travail du personnel du secteur de l'édilité, chargé de son entretien.

Ce choix sera ensuite soumis à trois prestataires pour évaluation et offre définitive.

Sébastien Geinoz, Le Glèbe, à titre personnel

Dans la description, il est précisé qu'il s'agit d'un WC autonettoyant ; dès lors, le personnel de l'édilité ne devrait pas avoir à intervenir pour le nettoyage courant.

Roger Berset

Le WC sera effectivement autonettoyant. Toutefois, des contrôles réguliers seront effectués, notamment afin de vérifier son bon fonctionnement et son utilisation correcte par le public.

Jacques Frioud, Rossens, à titre personnel

Il est demandé s'il est prévu de rendre cette toilette publique payante, afin de limiter les risques de dégradations pouvant survenir si elle reste accessible en permanence.

Roger Berset

Dans un premier temps, l'utilisation sera gratuite. Le système permet d'introduire un dispositif payant si cela s'avère nécessaire en fonction de l'usage et du comportement des usagers.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 150'000.- l'aménagement d'un WC public sur la place du village dans le secteur Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand ?

Avec 39 oui et 4 non, le crédit d'engagement de CHF 150'000.- est accepté.

2.3 Estavayer-le-Gibloux – déplacement d'une conduite d'eau potable et d'une chambre pour un réducteur de pression dans le secteur chemin du Bugnon et non route du Bugnon

Présentation du dossier par Roger Berset

Il s'agit effectivement bien du chemin du Bugnon et non de la route du Bugnon.

L'intervention ne concerne pas uniquement le déplacement d'une conduite, mais également celui du réducteur de pression installé dans un bâtiment en béton.

Ce réducteur de pression est situé sur une parcelle constructible, sans qu'aucune servitude n'ait été inscrite au registre foncier. Aussi, lors d'une construction sur une parcelle constructible, le déplacement de ces installations est à la charge de la commune.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Le crédit d'ouvrage de CHF 150'000.- pour déplacer la conduite sera financé par la réserve de maintien de la valeur.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet.»

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour le déplacement d'une conduite d'eau potable et d'une chambre pour un réducteur de pression dans le secteur chemin du Bugnon à Estavayer-le-Gibloux ?

Le crédit d'engagement de CHF 150'000.- est accepté à l'unanimité.

2.4 Gibloux – achat d'un véhicule pour le transport de personne type pick-up

Présentation du dossier par Dominique Ayer

Deux collaborateurs du secteur Forêt utilisent actuellement leur véhicule privé pour effectuer leurs tâches quotidiennes, une situation qui ne peut perdurer.

L'acquisition d'un véhicule complémentaire permettra de transporter le personnel ainsi que le petit matériel nécessaire aux activités du secteur.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Cet achat vise à mettre à disposition du personnel forestier un véhicule communal en lieu et place de recourir à leur véhicule privé.

La Commission financière préavis favorablement cet achat d'un montant de CHF 60'000.- financé par les fonds propres ou à défaut, par l'emprunt.»

Discussion :

Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Permettez-moi de faire un bref résumé des investissements liés aux véhicules votés par le Conseil général au cours de cette législature :

- Le **30 mai 2022**, nous avons accepté, pour un montant de **CHF 140'000.00**, l'achat d'une nouvelle camionnette ainsi que le remplacement d'un pick-up Nissan ;
- Le **5 décembre 2022**, nous avons accepté, pour un montant de **CHF 64'000.00**, l'achat de véhicules édilitaires ;
- Le **24 octobre 2024**, nous avons accepté, pour un montant de **CHF 50'000.00**, l'achat d'un véhicule pour le secteur Adduction d'eau ;
- Le même soir, nous avons également accepté, pour un montant de **CHF 600'000.00**, l'achat d'un véhicule forestier multifonction de type débusqueur ;
- Le **3 décembre 2024**, nous avons approuvé, pour un montant de **CHF 185'000.00**, l'achat d'un nouveau tracteur ainsi que d'un nouveau SUV ;
- Enfin, ce soir, le **30 octobre 2025**, nous devons nous prononcer sur l'achat d'un nouveau pick-up pour un montant de **CHF 60'000.00**.

À ces montants s'ajoutent les frais d'entretien annuels de chaque véhicule, qui peuvent varier, mais représentent en général plusieurs milliers de francs par unité et par année.

Par ailleurs, selon la liste des principaux projets d'investissements, il est prévu, entre **2026 et 2027**, plus de **CHF 300'000.00** d'achats supplémentaires de véhicules édilitaires.

J'ai également été informé que plusieurs collaboratrices et collaborateurs doivent actuellement recourir à leur véhicule privé pour accomplir certaines missions liées à leurs fonctions au sein de la commune.

Afin de tenter de limiter, autant que possible, le recours aux véhicules privés tout en réduisant le nombre d'achats, je me permets de poser les questions suivantes :

- Existe-t-il une **planification globale du parc automobile communal**, comprenant les dates d'acquisition, la durée d'utilisation prévue, les coûts d'entretien annuels, etc. ?
- Si oui, serait-il possible de la mettre à disposition du Conseil général afin que celui-ci dispose d'une vue d'ensemble de la situation actuelle et des perspectives futures ?
- Au vu des achats répétés de véhicules, la commune a-t-elle **analysé la possibilité d'un système full leasing**, notamment pour les véhicules non spécifiques ? Cette solution pourrait également contribuer à réduire le recours aux véhicules privés, tout en optimisant les coûts.
- Le Conseil communal peut-il effectuer une **analyse comparative** des « pour » et des « contre » entre l'achat direct et le full leasing du parc automobile communal en dehors des véhicules spécifiques comme par exemple le débusqueur ?

À noter que cette dernière, la solution du full leasing est déjà utilisée par plusieurs services de l'Etat ainsi que par d'autres communes. Il serait donc intéressant d'évaluer si une telle approche pourrait également s'avérer applicable et avantageuse pour notre commune.

Au vu des nombreuses questions encore en suspens et afin d'avoir une vision plus claire concernant le parc automobile et les éventuelles solutions futures (achat, full leasing, etc.), je vous propose conformément à l'article 39 al. 4 du Règlement du Conseil Général, un renvoi de ce point à une prochaine séance.

Ceci permettra au Conseil Communal d'analyser la situation et nous présenter le résultat de cette analyse. »

Yves Rumo

Une grande partie de ces véhicules est utilisée par le secteur de l'Édilité ou celui des Bâtiments. Il est pris note des questions soulevées, mais refuser l'achat de ce véhicule reviendrait à poursuivre l'utilisation de véhicules privés à plus long terme, ce qui n'est pas souhaitable.

Le Conseil communal n'est pas opposé à l'idée d'analyser la proposition d'un système de full leasing.

Compte tenu du nombre de collaboratrices et collaborateurs communaux ainsi que de l'étendue du périmètre d'intervention, la stratégie actuelle — qui privilégie déjà l'utilisation de véhicules électriques — démontre que nous sommes sur la bonne voie.

Toutefois, il est pris note des remarques formulées, qui feront l'objet d'une étude plus approfondie par le Conseil communal.

Elias Pesenti

L'intervention ne s'oppose pas à l'achat du véhicule, mais demande qu'une analyse complémentaire soit réalisée afin d'obtenir une vision plus claire de la situation.

La prochaine séance étant prévue pour le mois de décembre, il serait parfois préférable d'attendre un ou deux mois supplémentaires afin de disposer, si possible, d'une analyse plus complète dans les mois à venir.

Julien Gremaud

Les messages relatifs aux objets qui seront présentés en décembre doivent être validés par le Conseil communal lors de la séance du 3 novembre 2025.

Fondamentalement, l'analyse complémentaire demandée ne pourra, dans tous les cas, pas être validée par le Conseil communal à cette date pour être à nouveau présentée en décembre.

Si l'objet est renvoyé ce soir, il ne pourra donc être soumis à nouveau qu'en mars 2026.

Afin de permettre aux cercles de se concerter, la séance est interrompue de 20h05 à 20h15.

La proposition de renvoi est maintenue par Elias Pesenti.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de renvoi de ce point ?

Avec 24 non, 18 oui et 1 abstention, la proposition de renvoi de ce point est refusée.

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'achat d'un véhicule pour le transport de personne type pick-up ?

Avec 35 oui, 5 non et 3 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 60'000.- est accepté.

2.5 Gibloux – assainissement de parchets communaux et alpages

Présentation du dossier par Yves Rumo

Il s'agit de l'assainissement des parchets communaux et des alpages sur l'ensemble du territoire.

L'étude a été réalisée notamment afin de déterminer si les surfaces sont cultivables à grande échelle, en terrasses ou en pente, ou si elles sont pâturées, et ce, sans l'intervention d'un bureau d'ingénieurs.

La liste des parchets concernés n'est pas encore finalisée. Un point de situation sera réalisé avec les agriculteurs concernés afin de valider les priorités et modalités d'intervention.

Avant chaque ouvrage, la liste des parchets à assainir ainsi que les calculs correspondants seront soumis au Conseil général.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Le crédit-cadre de CHF 70'000.- vise à acheter les matériaux nécessaires à améliorer les drainages et les accès aux parchets. Les travaux seront effectués par les exploitants. L'évacuation des matériaux fait également partie de ce crédit.

La Commission financière préavise favorablement cet objet. »

Discussion :

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il est très apprécié que les agriculteurs apportent leur soutien pour l'amélioration et l'assainissement des parchets communaux. Il est toutefois demandé si des contrôles seront effectués et par qui, notamment concernant la mise à disposition du matériel dans le cadre de ces travaux.

Yves Rumo

Le contrôle sera assuré par le Service technique. Les interventions seront géolocalisées, avec un suivi des drainages, et toutes les commandes seront effectuées par le Service technique, et non par les agriculteurs.

Pascal Kraysenbühl représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

S'agissant d'un crédit-cadre, il est demandé de confirmer que l'échéance fixée est l'hiver 2027, et que le crédit-cadre est bien limité dans le temps, comme tout autre crédit-cadre.

Yves Rumo

Le crédit est effectivement limité, et le tour de cette première étape de drainage pourra être réalisé dans la durée prévue.

Jacques Frioud représentant le cercle de Rossens

Il est demandé si une demande de subvention auprès de Grangeneuve a été effectuée, et s'il existe véritablement une vue d'ensemble de l'état des drainages sur l'ensemble des parchets, et non uniquement une demande émanant des agriculteurs.

Il est également question de savoir si le crédit-cadre suffirait pour ces travaux, ou si un projet plus conséquent, réparti sur plusieurs années, pourrait bénéficier d'un soutien financier plus important.

Yves Rumo

Les subventions n'ont pas été sollicitées, car une partie des travaux est réalisée par les agriculteurs eux-mêmes. Le dossier concerne principalement les parchets présentant les niveaux d'humidité les plus élevés.

À ce jour, il n'existe pas de vue d'ensemble de l'état des drainages : aucun repère n'a encore été défini.

Il est toutefois pris note qu'il pourrait y avoir des possibilités de subventions. Selon l'ampleur des travaux nécessaires pour un parchet donné, celui-ci pourrait être retiré de la liste actuelle et traité de manière plus concrète, avec une demande de subvention.

Jacques Frioud

Si certains parchets ont déjà bénéficié de subventions par le passé, des cartes cantonales indiquant leur localisation existent. Cela permettrait d'avoir une première indication des surfaces drainées et pourrait faciliter l'analyse de l'état des parchets.

Yves Rumo

Le nécessaire sera fait pour les parchets concernés.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour l'assainissement de parchets communaux et alpage ?

Avec 41 oui, 1 non et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 70'000.- est accepté.

3. Octroi d'une délégation de compétence pour l'achat de l'immeuble Route de Grenilles 24 à Farvagny-le-Grand, (art. 473 RF Gibloux, secteur Farvagny)

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

L'objet présenté constitue pour le Conseil communal une longue histoire, qui a commencé en 2017. L'intérêt de la commune pour cette parcelle n'a pas varié depuis cette date.

À l'époque, le Conseil communal a formulé des offres dès qu'il a été informé de la disponibilité de ce bien. Ces offres tenaient compte à la fois de la valeur de l'immeuble et de l'intérêt de la commune pour ce terrain. Aucune de ces démarches n'a, jusqu'à présent, abouti à une décision en faveur de la commune. La dernière proposition remonte à juillet 2025 et émane du bureau d'architecture chargé d'étudier les solutions de valorisation de ce bien.

Les constructions existantes sur cette parcelle n'ont aucune valeur et doivent être démolies. La commune a un intérêt certain pour ce terrain, qui permettrait d'améliorer la sécurité du carrefour et d'envisager la construction d'un trottoir sur le côté gauche du chemin des Cleyettes.

Cependant, cet intérêt n'est pas sans limite financière. Une offre d'acquisition de CHF 150'000.- a été déposée. En y ajoutant les coûts de démolition, de remise en état du terrain et les frais annexes, le montant total à déboursier s'élève à CHF 183'000.-, soit environ CHF 400.-/m². Du point de vue du Conseil communal, il s'agit d'une bonne offre.

À ce jour, le Conseil communal n'a toujours pas reçu de réponse des vendeurs, et l'immeuble est toujours en vente sur les sites spécialisés.

Après réflexion, il est néanmoins décidé de poursuivre le processus jusqu'au bout et d'obtenir une délégation de compétence. Cela permettra au Conseil communal, dans le cas où le propriétaire ne trouverait pas d'acheteur répondant à ses attentes ou ne pourrait pas exploiter efficacement cette petite parcelle, de conclure rapidement la transaction si l'offre de la commune devient intéressante pour lui.

Le Conseil général est donc invité à octroyer cette délégation de compétence, afin de pouvoir conclure rapidement l'affaire dans l'éventualité où le ou les propriétaires se tourneraient vers la commune.

Rapport de la commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière préavis favorablement cet achat qui doit améliorer, après destruction du bâtiment et travaux, la sécurité du trafic particulièrement sur la route d'accès de l'école. Le coût de la transaction est estimé à CHF 183'000.-, démolition comprise, financé par les fonds propres ou à défaut, par l'emprunt. »

Discussion :

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Cette parcelle est grevée d'un droit d'eau, 4'000 litres par jour. Il est demandé si cette source est partagée avec d'autres parcelles ou uniquement destinée à celle-ci.

Jacques Crausaz

Selon le rapport d'expertise, cette source est réservée exclusivement à cette construction.

Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

L'obstination du Conseil communal dans ce dossier est saluée. On constate un véritable changement de perspective : il y a quelque temps, on évoquait la vente de biens communaux, et voilà que l'on envisage désormais l'acquisition de biens, ce qui est réjouissant.

Même si le bâtiment existant est vétuste et devra être démoli, cela est parfaitement compréhensible. Le simple fait de restituer cette parcelle à la collectivité, tout en améliorant la sécurité grâce à l'aménagement d'un trottoir et à la sécurisation du carrefour, relève clairement de l'intérêt général.

On ne peut qu'espérer que la délégation de compétence qui sera octroyée conduira, comme souhaité, à la conclusion d'une promesse de vente.

Décision :

Acceptez-vous l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour l'achat de l'immeuble Route de Grenilles 24 à Farvagny-le-Grand, (art. 473 RF Gibloux, secteur Farvagny) pour un montant de CHF 183'000.- ?

L'octroi d'une délégation de compétence pour l'achat de l'immeuble pour le montant de CHF 183'000.- est acceptée à l'unanimité.

4. Suppression de la mesure 3 et adaptation de la mesure 5 de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion de énergies renouvelables

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5. Réponse du Conseil communal à la proposition du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)

5.1 Proposition no 2025-02 « Développement extranet au service des commissions »

La proposition déposée le 26 novembre 2024 par M. Elias Pesenti a été acceptée par le Conseil général le 2 avril 2025. Elle propose au Conseil communal de mettre en place un réseau extranet au service des commissions établies au sein de la commune. Vous trouverez ci-dessous le texte de la proposition :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'article 67 de la Loi sur les communes (LCo – RSF 140.1) et l'article 13 du Règlement du Conseil général de la Commune de Gibloux (RCG), plusieurs commissions sont établies au sein de la commune. Bien que ces commissions jouent principalement un rôle consultatif, sauf si le Conseil communal leur délègue le pouvoir de prendre des décisions, le travail qu'elles effectuent est crucial pour le traitement des dossiers en cours et peut également s'avérer déterminant sur plusieurs périodes législatives.

Cependant, la gestion et la transmission des informations restent parfois complexes, notamment en raison de l'absence d'un système centralisé et sécurisé. Actuellement, les membres des commissions échangent principalement des documents par courriel, mais d'autres outils, tels que des groupes WhatsApp ou d'autres applications, sont également utilisés pour fixer des rendez-vous ou organiser diverses activités et séances. Afin de faciliter le travail des membres des commissions, d'améliorer la transmission des données et de garantir un accès sécurisé aux informations, je propose la mise en place d'un extranet dédié.

Cet outil numérique permettrait :

- une centralisation des documents : les dossiers, rapports et procès-verbaux pourraient être partagés de manière organisée et sécurisée (meilleur suivi) ;*
- une meilleure accessibilité : les membres des commissions auraient accès aux informations nécessaires en tout temps et depuis n'importe quel appareil ;*
- une communication facilitée : l'extranet pourrait inclure des outils pour organiser des échanges (forum, messagerie) ou pour planifier des réunions ;*
- une sécurité renforcée : l'utilisation d'un extranet garantirait la confidentialité et la protection des données sensibles.*

Cet aspect pourrait également simplifier l'intégration des nouveaux membres au sein des commissions pendant la législature et faciliter la reprise des dossiers, notamment à la suite des élections (renouvellement des membres des Commissions).

Je demande au Conseil communal d'examiner cette proposition et, le cas échéant, d'initier une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de cet outil. Cette démarche viserait à optimiser le fonctionnement des commissions et à renforcer l'efficacité de leurs travaux. »

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal propose de donner suite à la proposition de M. Elias Pesenti, qui fait effectivement sens. La demande avait déjà été discutée lors de la précédente législature, sans finalement que cela ait été mis en place.

Ainsi, une estimation des coûts pour l'activation d'un module « Gestion de séances » et « Gestions de document » dans l'Intranet communal a été requise au prestataire en charge de notre site internet, soit Hemmer.ch. Il est tout à fait possible d'y donner suite rapidement. Le coût total de la mise en place de l'Intranet communal s'élève à Fr. 4'070.00 TTC. Il s'agit d'un coût unique, dans la mesure où aucune licence annuelle n'est due.

En y réfléchissant, le Conseil communal a également planché sur une deuxième variante, à savoir l'utilisation de l'outil bien connu « WEDO », déjà utilisé au sein de l'administration communale. En effet, le site internet communal sera changé à court terme, et sa fonction première n'est finalement pas la gestion de séance et de document. La variante de l'outil « WEDO » semble ainsi être une meilleure solution.

Bien évidemment, dans la mesure où la variante « WEDO » est plus fournie et plus à même de répondre à toutes les demandes, elle est beaucoup plus coûteuse. Ainsi, les coûts uniques s'élèvent à environ Fr. 5'000.00 alors que les coûts annuels s'élèvent à environ Fr. 7'700.00 TTC. Ce montant tient compte non

seulement des membres du Conseil général, mais également des membres « externes » qui font partie des diverses commissions communales. Son déploiement serait également accompagné d'une séance de formation pour les utilisateurs.

Malgré les coûts financiers plus importants, le Conseil communal propose de mettre en œuvre le déploiement de l'outil « WEDO » pour la gestion des séances du Conseil général, de son bureau, des commissions communales et – en cas de besoin – des séances de groupe. Les documents peuvent être déposés sur cet outil, mais il est précisé que seuls les documents enregistrés dans le serveur communal seront archivés ; une coordination devra donc avoir lieu entre les différentes commissions et l'administration communale.

Dans la mesure où aucun montant n'était prévu au budget 2025, cet outil ne pourrait être mis en place qu'au début de l'année 2026 seulement. Dans la mesure où les élections communales se dérouleront au début de l'année 2026, il est également proposé que l'outil « WEDO » soit mis à disposition des élus au tout début de la prochaine législature. L'archivage des dossiers utiles au terme de la présente législature fera l'objet d'une coordination spéciale avec les Président.e.s des commissions internes au Conseil général qui ne comptent pas de membres du Conseil communal.

Elias Pesenti, dépositaire

« Tout d'abord, je tiens à vous remercier, chères et chers collègues, d'avoir soutenu ma proposition en date du 2 avril 2025.

Je souhaite également remercier le Conseil communal pour l'analyse effectuée à ce sujet, l'évaluation des coûts, la proposition d'une solution pragmatique et concrète ainsi que la mise en place d'une formation ad-hoc pour les utilisateurs.

Je considère que la solution «WEDO», déjà connue et utilisée au sein de l'administration communale, constitue une excellente proposition et je la soutiens pleinement.

J'ai simplement une petite remarque concernant la date de déploiement de cette application. En effet, dans la réponse du Conseil communal, il est mentionné que, je cite : « il est également proposé que l'outil «WEDO» soit mis à disposition des élus au tout début de la prochaine législature ».

Je propose de clarifier cette mise à disposition afin que les élus puissent l'utiliser dès la mise en place des différentes commissions. Cela permettra d'éviter un double travail pour certains documents. À mon avis, le temps disponible le permet largement.

J'invite donc le Conseil communal à prendre les mesures nécessaires afin que les élus puissent commencer leurs travaux au sein des différentes commissions directement avec cette solution. »

Julien Gremaud

Lorsque l'on parle du tout début de la prochaine législature, l'idée n'est pas d'attendre le mois d'octobre 2026. Il faudra néanmoins patienter jusqu'à ce que soient connues les compositions des commissions, ce qui prendra un certain temps. Toutefois, la mise à disposition se fera dans les meilleurs délais.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2025-02 « Développement extranet au service des commission » ?

La réponse du Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

6. Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la Commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux (2025-2027)

Présentation du dossier par Pascal Krayenbühl (président de la Commission financière)

Il appartient à la Commission financière de proposer un organe de révision au Conseil général. La décision avait été prise d'attribuer ce mandat à Fiduconsult Fribourg SA pour une première période de trois ans, qui est désormais arrivée à terme.

Il est possible de reconduire cet organe de révision pour une nouvelle période de trois ans, le mandat ne pouvant toutefois pas excéder six ans au total.

Il est rappelé que, lors de sa première proposition, cette fiduciaire représentait la meilleure offre disponible. Le tarif de CHF 12'000.- HT reste inchangé.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous de reconduire le mandat de révision des comptes pour une période de trois ans, soit pour les années 2025, 2026 et 2027, à Fiduconsult Fribourg SA, pour un montant total de CHF 12'000.- HT ?

La reconduction du mandat de révision des comptes pour une période de trois ans à Fiduconsult Fribourg SA, pour un montant de CHF 12'000.- HT, est acceptée à l'unanimité.

7. Informations et communications du Conseil communal

- Rossens Centre, Jacques Crausaz

En mai 2025, le Conseil général a décidé de reporter l'octroi de la délégation de compétence pour la vente du terrain nécessaire à ce projet, souhaitant obtenir davantage de précisions sur la construction envisagée. Le Conseil communal demeure convaincu de la pertinence de ce projet, qui s'inscrit pleinement dans sa volonté politique de veiller à la qualité et au développement des centres des villages, de favoriser le maintien, voire le développement, des activités commerciales et de services, ainsi que de promouvoir la création de logements pour seniors répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Dans l'intervalle, et depuis le mois de mai, la société qui s'était engagée à financer l'essentiel du projet s'est retirée, découragée par le coût global de l'acquisition des immeubles appartenant aux trois propriétaires, coût encore alourdi par les propositions formulées au sein du Conseil général visant à majorer le prix de la parcelle communale.

En concertation avec le concepteur-promoteur du projet, le Bureau Moullet, le Conseil communal s'emploie à apporter les précisions souhaitées par le Conseil général concernant les constructions projetées sur le droit de construire lié à la parcelle communale.

Il est à espérer que ces éléments complémentaires permettront de convaincre le Conseil général que la proposition d'un prix de vente modéré constitue en réalité un investissement dans des infrastructures que la commune se doit de promouvoir.

Dans un souci de cohérence et afin de regrouper l'ensemble des transactions immobilières poursuivant le même objectif, à savoir le maintien des services dans nos villages, ce projet sera inscrit, avec d'autres projets similaires, à l'ordre du jour de la séance de décembre 2025.

- Association région Sarine (ARS), Jacques Crausaz

L'ARS a été créée en 2022. Elle regroupe l'ensemble des communes du district de la Sarine et constitue un espace de dialogue et de collaboration entre les 25 communes du district.

Une modification importante de la législation a redéfini les structures de gouvernance régionales. Dans ce cadre, l'Agglomération de Fribourg (Agglo Fribourg) disparaîtra à la fin de la législature actuelle. Ses compétences seront reprises par l'ARS, désignée pour assurer la continuité de ses missions.

L'ARS est active depuis sa création dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Dès cette année, en application de la loi sur le tourisme, elle assume également la responsabilité du tourisme à l'échelle du district.

À partir de 2026, de nouvelles tâches lui seront confiées, notamment :

- la gestion régionale des zones d'activités,
- la coordination du volet régional des politiques publiques en matière d'environnement, d'énergie et de climat,
- la conduite des projets d'agglomération, qui bénéficient d'importantes subventions fédérales.

L'ARS est aussi chargée de piloter le Projet d'Agglomération 5 (PA5), un programme majeur portant sur les infrastructures de mobilité. Elle assure également le pilotage de la commande des transports publics urbains. Le fonctionnement général de l'ARS représente environ 3 millions de francs par année, répartis entre les communes membres.

Les prestations liées aux transports publics urbains ne concernent que les communes actuelles de l'Agglomération, pour un montant d'environ 15,5 millions de francs annuel.

La répartition des coûts entre les 25 communes du district constitue un exercice complexe, fondé sur des clés de répartition par tâche, combinant solidarité et causalité.

L'ARS adopte une structure fonctionnelle à géométrie variable, permettant d'adapter sa gouvernance à la diversité de ses missions. Une révision totale des statuts a été élaborée et présentée aux législatifs communaux. Ces statuts ont été acceptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués et doit maintenant être approuvé à l'unanimité par toutes les communes membres. Ces statuts seront proposés pour approbation à la séance de décembre 2025.

Deux séances d'information sont organisées à l'attention des conseils généraux les 5 et 6 novembre, au CO de Sarine Ouest à Avry-sur-Matran.

- Dates des assermentations, prochaine législature, Julien Gremaud

La Préfecture a transmis les dates des assermentations des futures autorités, à savoir le 25 avril 2026 pour les Conseils communaux et le 2 mai 2026 pour les Conseils généraux.

- Questions du Conseil général du mois de mai 2025, Julien Gremaud

Trois questions ont été transmises au Conseil communal qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de ce soir. Il est demandé d'excuser le Conseil communal pour cet oubli, les réponses sont quasiment toutes élaborées et elles vous parviendront pour la prochaine séance du Conseil général du mois de décembre 2025.

- Communalisation de la crèche, Julien Gremaud

« Le projet de communalisation avance bien et nous serons prêts pour le 1^{er} janvier 2026.

Une séance a été organisée avec tout le personnel de la structure, les nouveaux contrats leur ont également été transmis. Le souhait, maintes fois réitérés des autorités communales de continuer avec le personnel actuel a été répété.

Une séance d'informations aux parents est également prévue pour la semaine prochaine, au cours de laquelle nous leur présenterons le nouvel outil, à savoir MonPortail (ou MaCrèche). Ce sera l'occasion de leur présenter les quelques petites adaptations que nous prévoyons pour le 1^{er} janvier 2026.

Le budget a été affiné sur la base de celui qui vous avait été présenté. Il ne s'en est pas fondamentalement distingué et nous avons maintenu la ligne présentée.

Au niveau des règlements, le règlement de portée générale n'a toujours pas été adopté par la DSAS, mais cela ne devrait pas tarder. Le règlement d'application a été validé par le Conseil communal tout dernièrement. Une fois que nous aurons le retour du Canton, nous publierons bien évidemment ces règlements sur notre site internet.

Une importante question était celle de l'intégration de la structure au sein de l'administration communale. Décision a été tout récemment prise qu'elle ferait partie du Service « Population ». La section « Affaires scolaires et extrascolaires (ASE) » sera désormais dotée de trois secteurs : celui des Affaires scolaires (existante), celui des Structures d'accueil 4-12 ans (existante) et celui des Structures d'accueil 0-4 ans (nouvelle).

À la tête de la section « ASE » et du secteur Structures d'accueil 0-4 ans, le Conseil communal a décidé de nommer une personne du cru, déjà Responsable de secteur au sein du même Service. Un poste sera prochainement mis au concours pour pourvoir le poste de Responsable de secteur des Structures d'accueil 4-12 ans, laissé dès lors vacant.

Enfin, et j'aurais presque souhaité pouvoir vous le diffuser ce soir, mais le Conseil communal a validé deux derniers éléments : le changement du nom de la structure (La Marelle -> Crèche de Gibloux) ainsi que son identité visuelle, dont le nouveau logo. »

8. Informations et communications du Bureau

Il est rappelé les dates suivantes :

- les séances d'information pour la révision des statuts de l'ARS, les 5 et 6 novembre 2026 au CO d'Avry-sur-Matran
- la prochaine séance du Conseil général fixée au 1-2 décembre 2025

9. Divers

- Florian Clerc, Corpataux, à titre personnel et au nom de Vincent Perriard, Rossens

« Nous vous proposons ce soir une résolution qui serait adressée par courrier au conseil d'état.

Son but : leur transmettre notre soutien à la position du Conseil communal dans le cadre de la révision du Plan sectoriel d'extraction des matériaux, le PSEM.

Pourquoi cette résolution ? Parce que nous sommes à un moment clé : le processus de révision est toujours en cours au niveau cantonal, pour rappel : un 1^{er} projet avait été mis en consultation durant l'été 2024, nombre d'entre vous avaient d'ailleurs soutenue une prise de position de notre conseil. Une deuxième version adaptée a été mise en consultation cet été.

Le Conseil communal a pris soin de déposer par 2x une prise de position solide et argumentée. Elle ne cherche pas la confrontation, mais l'équilibre :

- l'équilibre entre la contribution de notre commune à l'approvisionnement du canton en matériaux de construction,
- et la préservation de la qualité de vie de nos habitants, ainsi que la protection d'une ressource vitale : l'eau potable.

Notre sous-sol est riche en gravier, mais il abrite aussi l'un des aquifères les plus stratégiques du canton : celui de la Tuffière considéré comme irremplaçable pour l'approvisionnement en eau du canton. Ces deux ressources sont intimement liées – le gravier joue un rôle clé dans la filtration naturelle et la régénération de l'eau souterraine. Une exploitation trop poussée ou mal localisée pourrait mettre en danger cet équilibre fragile.

Malgré les positions de nos conseils, le projet intermédiaire du PSEM a encore augmenté les surfaces et les volumes des secteurs dits prioritaires sur notre territoire par rapport à la version de l'été 2024. C'est une évolution préoccupante, d'autant plus que notre commune supporte déjà une charge importante en matière d'extraction.

Le Conseil communal demande des mesures simples et de bon sens :

- pas de nouveaux secteurs tant que ceux déjà ouverts ne sont pas exploités pleinement ;

- aucune extraction dans les zones d'aquifère importantes ;
- et une distance minimale de 200 mètres entre les zones d'extraction et les zones à bâtir, mesure soutenue par une motion populaire cantonale en cours.

Ces demandes sont raisonnables, équilibrées et fondées sur la responsabilité.

En adoptant cette résolution, notre Conseil général affirme clairement son soutien à cette démarche : une planification qui tienne compte des réalités locales, des contraintes environnementales et des besoins du canton, mais sans sacrifier la protection de l'eau et la qualité de vie de nos citoyens. »

Résolution du Conseil général de Gubloux « Soutien à la position du Conseil communal dans le cadre de la révision du PSEM » à l'attention du Conseil d'Etat

« Considérant :

- que la révision du plan sectoriel pour l'extraction des matériaux (PSEM) vise à planifier l'exploitation, la gestion et la valorisation des matériaux terreux et minéraux à l'échelle cantonale ;
- que la Commune de Gubloux dispose d'un sous-sol riche en gravier, mais également d'importantes réserves d'eau potable de qualité, notamment au sein de l'aquifère alimentant le captage stratégique de la Tuffière ;
- que ces deux ressources naturelles – le gravier et l'eau – sont intimement liées, la matrice graveleuse jouant un rôle essentiel dans la filtration naturelle et la régénération de l'eau souterraine ;
- qu'une exploitation excessive ou mal planifiée des gisements de gravier pourrait compromettre durablement cet équilibre fragile et mettre en péril une ressource vitale pour l'ensemble du canton ;
- que le Conseil communal de Gubloux, dans sa prise de position relative à la révision du PSEM, a exprimé notamment les principes suivants :
 - le rejet de tous les secteurs prioritaires proposés sur le territoire communal dans le cadre du projet actuel, tant que les sites existants n'auront pas été pleinement exploités ;
 - l'exclusion des zones aquifères importantes, en particulier celles potentiellement incluses dans la zone Zu liée au captage stratégique de la Tuffière ;
 - la demande d'une distance minimale de 200 mètres entre les secteurs du PSEM et les zones à bâtir,
- que cette distance minimale de 200 mètres constitue une exigence de bon sens, nécessaire à la protection des habitants et à la valeur de leurs biens immobiliers.
- que le territoire communal de Gubloux supporte déjà une charge importante en matière de sites d'extraction, et qu'une nouvelle concentration d'activités dans ce domaine ne serait ni équitable ni soutenable à long terme ;
- qu'une planification réaliste et pragmatique du PSEM doit tenir compte de la position des communes concernées ainsi que des contraintes environnementales et humaines locales.

Le Conseil général, après en avoir délibéré, adopte la résolution suivante :

Le Conseil général de la Commune de Gubloux exprime son plein et entier soutien à la position du Conseil communal dans le cadre de la révision du Plan sectoriel des matériaux (PSEM).

Il rappelle la valeur stratégique et vitale des réserves d'eau potable situées sous le territoire communal et souligne que la matrice de gravier joue un rôle fondamental dans la filtration naturelle de ces ressources. Il invite le Conseil d'Etat à adopter une approche prudente, équilibrée et respectueuse des enjeux hydrogéologiques, en veillant à éviter tout dommage irréversible à l'aquifère de la Tuffière, essentiel pour l'approvisionnement en eau du canton.

Il réaffirme avec force la nécessité d'intégrer dans le PSEM une distance de principe minimale de 200 mètres entre les secteurs d'extraction et les zones à bâtir. Cette mesure est indispensable pour garantir la sécurité des populations, et pour assurer une planification réaliste des volumes exploitables.

Le Conseil général considère que la protection durable de l'eau doit primer sur l'extension des zones d'extraction, et que la planification cantonale doit se fonder sur une utilisation raisonnée des ressources, la revalorisation des matériaux recyclés et un partenariat constructif avec les communes où se situent les gisements. »

Il est demandé d'adopter cette résolution pour envoyer au canton un message clair et constructif : celui d'une commune responsable, cohérente et unie dans la préservation de ses intérêts et de ses ressources.

Afin de permettre aux cercles de se concerter, la séance est interrompue de 21h05 à 21h15

Le Bureau juge recevable cette résolution.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la résolution de Florian Clerc et Vincent Perriard telle que présentée ?

Avec 42 oui et 1 abstention, la résolution est acceptée.

- Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Au vu des discussions que nous avons eues ce soir concernant le parc automobile de la Commune, et afin de disposer d'une vision plus claire de la situation actuelle ainsi que des solutions possibles pour l'avenir, je me permets de déposer un postulat, conformément à l'article 47bis du règlement du Conseil général.

Par ce postulat, je demande au Conseil Communal d'étudier et d'analyser les éléments suivants :

- *Le parc automobile actuel de la Commune, accompagné d'une planification globale indiquant les dates d'acquisition, la durée d'utilisation prévue, les coûts d'entretien et tout autre élément pertinent;*
- *Une analyse comparative des avantages et inconvénients entre l'achat direct et la formule de full leasing pour le parc automobile communal. »*

- Patric Neuhaus, représentant le cercle de Farvagny

« Lors des 10 ans de la fusion début septembre, la commune a installé une cantine provisoire à côté de la salle communale de Farvagny.

L'idée que j'aimerais soumettre, et que l'on pourrait inclure dans le projet d'agrandissement de l'école est la suivante :

Permettre l'ancrage d'une part et d'autre (salle communale d'un côté et mur talus de l'autre), afin d'y fixer une toiture au lieu d'une tente complète.

Cela réduirait des frais de location et d'installation des cantines, tout en permettant un doublement de la surface de la salle communale.

Par la même occasion, le mur côté talus serait changé afin de le rendre beaucoup plus sécuritaire pour les enfants, ils ne pourraient plus y grimper et risquer de tomber de haut.

Les manifestations diverses, souper de soutien, etc. seraient par ce fait facilitées pour rassembler le plus de personnes possibles, étant donné l'augmentation de la population au sein de notre commune. »

- Patric Neuhaus, Farvagny, à titre personnel et suite à ses interventions du 2 décembre 2024 ainsi que du 2 avril 2025 concernant la nouvelle STEP à Autigny

« En date du 2 avril 2025, le conseil communal m'a apporté une réponse qui ne correspondait pas à ma demande initiale.

Dans mon intervention du 2 avril 2025, ma conclusion était la suivante :

- *Question 1 – pas de réponse*
- *Question 2 – réponse erronée et/ou incomplète*
- *Question 3 – pas de réponse*

Selon les informations reçues lors de notre séance de préparation, je n'aurai pas réponse à ma dernière intervention. J'ai un peu l'impression qu'il faut circuler car il n'y a rien à voir ! J'ai aussi l'impression que mes questions mettent dans l'embarras la direction de l'ABVGN.

A ce jour, comme je n'ai pas reçu de réponse, j'ai la forte conviction que j'ai mis le doigt sur un manque flagrant d'objectivité dans ce projet complexe.

J'attends de nos délégués à l'ABVGN une intervention lors de leur séance du 13 novembre 2025 pour relancer mes questions. »

Julien Gremaud

Il est pris bonne note de la suggestion s'agissant de l'agrandissement de l'école de Farvagny. Le mur situé à l'arrière du bâtiment sera revu, et la réalisation d'une rampe d'accès est prévue.

Concernant la deuxième intervention, le Bureau n'a pas transmis cet élément comme une question, celle-ci ne faisait donc pas partie des questions officiellement communiquées.

- Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

« Deux questions au nom du groupe du Glèbe concernant le fond d'Estavayer le Gibloux – Décharge JPF du Té (matériaux inertes) et sécurité de la route de Chavannes

1. Quelle est la situation actuelle concernant la mise à l'enquête d'une exploitation de concassage dans la décharge du Té, enquête associée à l'harmonisation du PAL ?

Subsidiairement, est-ce qu'une extension ou une prolongation de l'exploitation par JPF a été discuté au sein du CC et de la commission d'aménagement ?

Nous avons constaté une élévation de la butte longeant la route. Ce qui laisse supposer une augmentation de volume et par conséquent une possible augmentation du trafic. Si potentiellement il y a une augmentation de volume, serait-il envisageable de passer une convention avec JPF pour définir des limites d'un trafic acceptable pour les riverains ?

2. Ce qui amène à la question suivante : La sécurité sur la route de Chavannes reste une préoccupation constante des riverains et cela depuis de nombreuses années. Or nous avons constaté lors de la présentation de la modération de trafic dans le Haut-Gibloux en mai dernier, qu'aucune mesure n'est envisagée sur ce tronçon habité. Ni une limitation de vitesse, ni un cheminement piéton comme préconisé par Team+.

Les habitants de cette partie du village ont interpellé à plusieurs reprises les autorités. Leurs demandes sont restées lettres mortes à ce jour.

Des démarches vont-elles être entreprises pour sécuriser cette route ?

L'entreprise JPF exploite depuis plusieurs années le site du Té et ceci bien avant la fusion de nos communes. Cette situation avait suscité de nombreuses démarches de la part des riverains auprès du Conseil communal du Glèbe afin de sécuriser la route utilisée par les camions. Certains projets avaient été retenus (création d'un trottoir, d'une bande de circulation pour les piétons) mais aucun de ceux-ci ne s'est réalisés pour diverses raisons semble-t-il.

Est-il vrai qu'une convention réglant les conditions d'exploitation de cette gravière / décharge a été élaborée par l'ancienne commune du Glèbe. Si cette dernière existe, est-ce qu'une échéance du délai d'exploitation des lieux y figure ?

Je rappelle que selon les déclarations même de l'entreprise, on pourrait évaluer à 2640 passages de camions annuellement sur cette route.

Relevons au passage qu'au fil des ans, ce tronçon est devenu un axe de passage utilisé matin et soir pour les automobilistes rejoignant l'autoroute à Rossens avec une augmentation évidente du nombre de véhicules à ces heures de pointe.

Pourrait-on enfin imaginer que la mise en place d'une zone 30km/heure puisse répondre, au moins partiellement, à une sécurisation de cet axe routier ? »

Le Conseil communal prend note de ces questions.

- Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Je me permets de prendre la parole concernant l'accueil extrascolaire de Rossens. Plusieurs parents m'ont récemment contacté pour exprimer leur mécontentement, en particulier concernant la qualité des repas servis dans l'un des deux établissements.

Selon leurs témoignages, la nourriture proposée est souvent de qualité médiocre, fade, froide ou peu variée, au point que certains enfants doivent apporter un complément de repas durant leurs pauses. Pour illustrer, un exemple ponctuel mais parlant : un hamburger totalement froid dont le fromage n'était pas fondu a été servi aux enfants.

Si je reconnais et salue les efforts déployés par la commune pour trouver des solutions efficaces face à la demande croissante de places — notamment avec la création de l'AES 2 — je peine à comprendre pourquoi une telle différence de qualité subsiste entre les deux structures. Les retours que j'ai reçus concernant l'AES 1 et les autres établissements de la commune sont, eux, très positifs.

Je sais que le traiteur de l'AES 1, Les Gourmandises de Mémère à Vuisternens-en-Ogoz, qui livre aussi les autres AES et la crèche, ne peut pas pour le moment approvisionner l'AES 2 faute de place dans son laboratoire. Cependant, il reste difficile de comprendre qu'une telle disparité existe alors que les parents paient le même prix pour le service dans les deux établissements.

Il me semble donc pertinent de se poser quelques questions, notamment pour éviter qu'à terme, le numéro des AES ne devienne une sorte de classement implicite.

Pour ce faire, je me permets de poser les questions suivantes :

- Serait-il possible, ou souhaitable, d'avoir un même fournisseur pour l'ensemble des établissements d'accueil de la commune ?

- Des discussions ont-elles eu lieu entre la commune et Les Gourmandises de Mémère afin d'envisager la création de locaux supplémentaires au sein de la commune permettant d'augmenter leur capacité de production ? Cette question semble d'autant plus pertinente depuis la communalisation de la crèche.
- Certains bâtiments peu ou pas utilisés pourraient-ils être réaffectés à cet usage, dans une logique de centralisation ?
- Concernant la nourriture actuellement distribuée à l'AES 2, existe-t-il un contrôle de qualité régulier ou un retour systématique des responsables des établissements ?
- Enfin, une prise de température des plats est-elle effectuée à leur arrivée, afin de garantir le respect de la chaîne du chaud et la qualité du transport ? »

Julien Gremaud

Il est regrettable que cette information n'ait été communiquée qu'à l'occasion du Conseil général. Ni la cheffe de service, Mme Clerc, ni lui n'étaient au courant de cette situation. Il est pris note de cet élément, afin d'examiner s'il s'agit d'un problème ponctuel ou récurrent.

Un seul fournisseur ne pouvait pas répondre à la demande, non seulement en raison du manque de locaux, mais également du manque de personnel dans sa structure. Une analyse sera effectuée à ce sujet.

Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

« Je me permets au nom de notre conseil de féliciter un des nôtres. Je sais que je ne peux pas prendre position mais là dans les divers vous voudrez bien ne pas en tenir rigueur et j'espère que la vie politique de Gibloux ne sera pas trop impactée par ma prise de parole !!!

Il a été le fribourgeois le plus rapide lors de la plus vieille des courses populaires de Suisse.

Avec 57'13" et le 21ème rang scratch, Sylvain Monney est le plus rapide des membres du Conseil général, ça ce n'est pas trop difficile, mais surtout le plus rapide des fribourgeois lors de la traditionnelle course Morat-Fribourg.

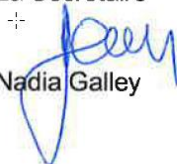
Sylvain, je pense que tu as encore de la marge de manœuvre et là c'est l'avis d'une personne qui connaît un peu la course à pied donc humblement moi qui avec mon meilleur temps en 1h03 on peut me dire tu peux faire la face nord du Gibloux, quand même la face nord !! Avec 57 ou 56 minutes on peut lui dire tu peux faire l'Everest sans passer par le camp de base !! Les 56 minutes sont à la porte et les 55 minutes devraient se profiler relativement vite à l'horizon.

Bravo Sylvain et toutes nos félicitations. »

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h30.

Approuvé, le 105 décembre 2025

La Secrétaire

✦ 
Nadia Galley

Le Président


Gilles Barras